



Communiqué de presse

Euromontana appelle les parlementaires à se mobiliser pour demander la réintroduction d'un terme réservé pour les produits de montagne

Le 10 décembre 2010, la Commission européenne a approuvé sa proposition de réforme de la politique de qualité des produits agro-alimentaires. Cette proposition, qui, jusqu'au dernier moment de la négociation interne, contenait des articles permettant enfin de reconnaître et protéger l'utilisation du terme montagne, a finalement été amputée de cette mesure importante. Les outils spécifiques désignés aux petits agriculteurs pratiquant la vente directe ont également été retirés. Il semblerait que la Commission estime qu'il est nécessaire, pour ces deux aspects, de faire davantage d'études pour évaluer l'intérêt d'un nouveau dispositif. A la sortie d'une année entière d'étude d'impact du paquet qualité dans son ensemble, il nous semble que l'argument n'est pas réellement recevable et que certaines parties de la Commission européenne souhaitent reporter sine die les actions en la matière sans pour autant oser l'afficher ouvertement. Parmi les arguments utilisés, on trouve toujours l'existence d'une législation prohibant l'utilisation abusive de termes sur les produits alimentaires, législation qui a prouvé qu'elle était peu opérationnelle lorsqu'il s'agit d'organiser la discrimination positive de certains produits sur le marché. Notre ambition n'est pas tant de proscrire les abus que de promouvoir les produits venant réellement de montagne.

Euromontana regrette ce retour en arrière qui constitue un recul significatif. Cette mesure avait en effet été annoncée à de multiples reprises par la Commission et les montagnards avaient toute raison de croire que l'Union européenne allait leur accorder cet outil de protection et de reconnaissance de leurs produits.

La Commission manque par ailleurs une bonne occasion de mettre en œuvre sa stratégie UE2020 et sa communication sur le budget, qui indique que l'action européenne doit servir de facilitateur à l'action privée. Nous avons là un exemple typique de mesure peu coûteuse pour la puissance publique et qui peut générer des bénéfices sur le terrain.

Euromontana appelle les parlementaires, et notamment les parlementaires de montagne et les représentants de la montagne au Parlement européen, au Comité économique et social et au Comité des régions, à se mobiliser pour demander la réintroduction d'un terme réservé « produit de l'agriculture de montagne » qui permette d'individualiser sur le marché les authentiques produits de montagne dont la matière première est produite en montagne et dont la transformation a également lieu en montagne.

Informations : Euromontana, 2, place du champ de mars, 1050 Bruxelles

Alexia Rouby – 00 32 2 280 42 83 – info@euromontana.org